

## Droit du travail

### Renseignements juridiques

Le service renseignements juridiques de l'inspection du travail répond aux demandes **d'informations d'ordre général** émanant des salariés et des employeurs en matière de :

- **contrats de travail,**
- **procédures de licenciement,**
- **ruptures conventionnelles de contrats de travail à durée indéterminée,**
- **conventions et accords collectifs de travail,**
- **durée du travail, repos et congés,**
- **salaires** (pas de contrôle des bulletins de paie),
- **médecine du travail,**
- **droit local** (repos dominical, maintien de salaire...)
- **dispositions particulières à certaines professions et activités** (*employés de maison et services à la personne, assistants maternels, VRP, travailleurs à domicile...*)

Le service ne répond pas aux questions relatives aux agents, quel que soit leur statut, des trois fonctions publiques (<http://www.service-public.fr/>).

**Rappels** : L'inspection du travail n'est pas juge des litiges nés du contrat de travail et ne peut notamment pas se prononcer sur les litiges résultant des ruptures de contrat. L'inspection du travail ne donne pas suite aux dénonciations anonymes.

#### Permanence téléphonique :

08 06 00 01 26

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 sauf le mardi matin

#### L'accueil du public libre :

| Colmar   | Mulhouse   |
|--|--|
| Tour Cité administrative, 3 Rue Fleischhauer   | Cité administrative Coehorn Bâtiment A   |
| Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h et les mardi et jeudi après-midi de 14h à 16h30 | Les lundi et vendredi matin de 9h à 12h et les lundi, mardi et jeudi après-midi de 14h à 16h30 |

#### Prenez rendez-vous en ligne !

Vous souhaitez rencontrer un agent de renseignement en droit du travail. Vous choisissez le créneau horaire disponible en vert qui vous convient, en fonction de votre lieu d'activité.

Un courriel de confirmation de votre rendez-vous vous sera envoyé.

[https://prvadmin.spublic.fr/PRV\\_WEB/FR/index.awp?P1=dcb3abef772d4c3db4cd0df40f9ea755](https://prvadmin.spublic.fr/PRV_WEB/FR/index.awp?P1=dcb3abef772d4c3db4cd0df40f9ea755)

Le service répond également aux demandes d'information parvenant par courrier ou par courriel :

[alsace-ut68.renseignements@direccte.gouv.fr](mailto:alsace-ut68.renseignements@direccte.gouv.fr)

